

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

### **Terres de chrétienté et vocations religieuses féminines. L'exemple de quatre localités luxembourgeoises (1833-1914)**

Wynants, Paul

*Published in:*

1847-1997. 150e anniversaire de l'Institut Archéologique du Luxembourg

*Publication date:*

1998

[Link to publication](#)

*Citation for published version (HARVARD):*

Wynants, P 1998, Terres de chrétienté et vocations religieuses féminines. L'exemple de quatre localités luxembourgeoises (1833-1914). dans *1847-1997. 150e anniversaire de l'Institut Archéologique du Luxembourg*. vol. CXXVI-CXXVII, pp. 275-291.

#### **General rights**

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

#### **Take down policy**

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Paul WYNANTS  
Professeur aux FUNDP, Namur

Terres de chrétienté  
et vocations religieuses féminines.  
L'exemple de quatre localités  
luxembourgeoises (1833-1914)

Les habitants de la région de  
la vallée de la Seine, en particulier  
à Paris, ont été les premiers à  
recevoir l'influence de la culture  
grecque et romaine. Cette influence  
s'est manifestée par l'adoption  
de l'architecture classique, de  
l'art de la sculpture et de  
l'architecture intérieure. Les  
romains ont également introduit  
le droit romain, qui a servi de  
base au droit français.

Les habitants de la région de  
la vallée de la Seine, en particulier  
à Paris, ont été les premiers à  
recevoir l'influence de la culture  
grecque et romaine. Cette influence  
s'est manifestée par l'adoption  
de l'architecture classique, de  
l'art de la sculpture et de  
l'architecture intérieure. Les  
romains ont également introduit  
le droit romain, qui a servi de  
base au droit français.

Les habitants de la région de  
la vallée de la Seine, en particulier  
à Paris, ont été les premiers à  
recevoir l'influence de la culture  
grecque et romaine. Cette influence  
s'est manifestée par l'adoption  
de l'architecture classique, de  
l'art de la sculpture et de  
l'architecture intérieure. Les  
romains ont également introduit  
le droit romain, qui a servi de  
base au droit français.

Les habitants de la région de  
la vallée de la Seine, en particulier  
à Paris, ont été les premiers à  
recevoir l'influence de la culture  
grecque et romaine. Cette influence  
s'est manifestée par l'adoption  
de l'architecture classique, de  
l'art de la sculpture et de  
l'architecture intérieure. Les  
romains ont également introduit  
le droit romain, qui a servi de  
base au droit français.

Les habitants de la région de  
la vallée de la Seine, en particulier  
à Paris, ont été les premiers à  
recevoir l'influence de la culture  
grecque et romaine. Cette influence  
s'est manifestée par l'adoption  
de l'architecture classique, de  
l'art de la sculpture et de  
l'architecture intérieure. Les  
romains ont également introduit  
le droit romain, qui a servi de  
base au droit français.

De 1833 à 1914, 2.702 jeunes femmes entrent au noviciat des sœurs de la Providence et de l'Immaculée Conception situé à Champion<sup>(1)</sup>. Avec 447 recrues, soit 18,3 % des effectifs de nationalité belge, la province de Luxembourg est la troisième pourvoyeuse de l'institut, juste après celles de Namur et de Brabant<sup>(2)</sup>. Ces postulantes luxembourgeoises proviennent de 122 communes. Quatre localités se détachent par l'importance de leur apport : Aye (arrondissement de Marche), avec 18 entrées ; dans la vallée de la Semois, Les Bulles, Étalle et Jamoigne (arrondissement de Virton), avec respectivement 39,30<sup>(3)</sup> et 28<sup>(4)</sup> postulantes. Pour quelles raisons le recrutement de la congrégation namuroise y est-il aussi élevé ?<sup>(5)</sup> Telle est précisément la question qui fait l'objet de cette contribution.

Une première hypothèse vient à l'esprit. Les quatre localités que nous venons de citer ne seraient-elles pas, au siècle dernier, autant de bastions du catholicisme ? Ne feraient-elles pas partie de ces terres de chrétienté dans lesquelles la vie quotidienne, marquée par la ruralité<sup>(6)</sup>, est fortement imprégnée de valeurs religieuses ? Pour séduisante qu'elle paraisse, une telle interprétation doit être vérifiée. Il convient également de mesurer le poids d'autres influences, afin de déterminer dans quelle mesure l'action des hommes permet de tirer parti des ressources du milieu<sup>(7)</sup>.

Pour développer cette problématique, nous privilégierons un type de sources : les lettres adressées à la maison-mère de Champion par des sœurs de la Providence installées à Aye, Les Bulles, Étalle et Jamoigne. Certes, une telle documentation est unilatérale. C'est

(1) Sur l'histoire de cette congrégation, voir P. WYNANTS, *Les sœurs de la Providence de Champion et leurs écoles (1833-1914)*, Namur, 1984.

(2) *Ibid.*, p. 65.

(3) Dont 2 proviennent de Lenclos et 1 de Sivry. Nous ne tenons pas compte des 3 postulantes de Buzenol, localité séparée d'Étalle par la loi du 20 mai 1892. Voir à ce propos N.-J. LENOIR, *Histoire de la Prévôté d'Étalle et de la Seigneurie de Sainte-Marie*, Namur, 1909, p. 95.

(4) Dont 14 sont originaires de Valansart, 1 de La Hailleule et 1 de Prouvy.

(5) Dans le classement des communes qui donnent le plus de vocations à la congrégation, Les Bulles se situe au troisième rang, juste après les deux grandes villes d'Anvers et de Bruxelles. Étalle, Jamoigne et Aye occupent respectivement la sixième, septième et dix-huitième position (*Les sœurs...*, *op. cit.*, pp. 308-316).

(6) Voir notamment *La christianisation des campagnes. Actes du colloque de C.I.H.E.C. (25-27 août 1994)*, s. dir. J.-P. MASSAUT et M.-É. HENNEAU (Bibliothèque de l'Institut historique belge de Rome, t. XXXVIII), Bruxelles-Rome, 1996, 2 vol.

(7) Sur la méthodologie à utiliser, voir P. WYNANTS, « Pour écrire l'histoire d'un établissement d'enseignement congréganiste : orientations de recherche, sources et méthodes (XIXe - XXe siècles) », dans *Insedimenti e iniziative salesiane dopo Don Bosco*, s. dir. F. MOTTO (Istituto Storico Salesiano, Studi 9), Rome, 1996, pp. 21-25, 29-30.

pourquoi elle doit être utilisée avec esprit critique<sup>(8)</sup>. Elle présente, toutefois, trois avantages : tout d'abord, elle émane de témoins directs, qui côtoient la jeunesse féminine et les autres habitants des quatre localités considérées; ensuite, elle est produite par des personnes qui parlent d'expérience, puisqu'elles-mêmes sont religieuses; enfin, plus que tout autre type de sources, elle reflète la complexité du phénomène de la vocation, en attirant l'attention sur ses multiples facettes.

### 1. Les limites de la démarche

L'approche que nous allons entreprendre soulève deux problèmes qui en relativisent les résultats : le premier tient aux caractères de la vocation religieuse ; le second est dû à la nature des informations livrées par la documentation.

A. Tihon l'a justement souligné : «Dieu seul sonde les reins et les cœurs; l'historien s'en tient aux apparences»<sup>(9)</sup>. Parce qu'elle est une «réalité métémpirique dont la source est l'ensemble des relations entre Dieu et les âmes»<sup>(10)</sup>, la vocation religieuse n'est pas un objet d'expérimentation, ni une mécanique aisée à démonter. Sa réalité ne peut être épuisée par une analyse purement rationnelle, à l'aide de concepts scientifiques. À moins qu'elle ne s'exprime dans des paroles, des écrits ou des comportements, sa dimension personnelle et subjective est difficilement accessible. Il en est de même, *a fortiori*, pour ses composantes les plus profondes : celles-ci ressortissent au surnaturel ou à la grâce<sup>(11)</sup>.

Si «l'appel particulier qu'un sujet a ou croit avoir reçu de Dieu est un fait de conscience échappant à l'observation directe»<sup>(12)</sup>, faut-il pour autant renoncer à toute étude historique sur la question ? Ce serait adopter une attitude trop restrictive. On ne peut, en effet, nier l'influence de conditions extérieures qui affectent la réceptivité du sujet, en renforçant ou en affaiblissant sa volonté d'engagement. Ce sont ces conditions extérieures, variables selon les personnes, les lieux et les époques, que nous tenterons d'appréhender. Nous devons

(8) *Ibid.*, pp. 52-53 ; P. WYNANTS, «Histoire locale et communautés de religieuses enseignantes (XIXe - XXe siècles). Orientations de recherche», dans *Saint-Hubert d'Ardenne. Cahiers d'Histoire*, t. V, 1981, pp. 254-256.

(9) «Les religieuses en Belgique (fin XVIIIe-XXe siècle)», dans *Journée d'étude «Vie religieuse et enseignement»*, Champion, 29-10-83, Champion, 1984, p. 11.

(10) E. COLLARD, «L'étude sociologique des communautés religieuses et de leur recrutement», dans *Vocation de la sociologie religieuse. Sociologie des vocations. 5e Conférence internationale de sociologie religieuse*, Tournai, 1958, p. 209.

(11) L. DINGEMANS, «Introduction», dans *La Vocation. Appel de Dieu, phénomène d'Église* (Cahiers de Froimont, 20), Rixensart, 1976, p. 5.

(12) A. TIHON, «Repères historiques sur les vocations sacerdotales et religieuses», dans *La Vocation...*, *op. cit.*, p. 166.

nécessairement les présenter une à une, alors qu'elles ont tendance à interférer pour se combiner ou additionner leurs effets. Sans doute ne discernons-nous que les plus visibles, au risque d'en surestimer l'importance<sup>(13)</sup>.

La documentation conservée soulève d'autres difficultés. Assez abondante pour Étalle et Aye, elle est moins fournie, mais très précise pour Les Bulles. Par contre, Jamoigne apparaît plutôt comme un parent pauvre, avec de rares indices pour les années 1860-1914<sup>(14)</sup>. L'image qui se dégage de telles sources est donc plus ou moins nette, selon les cas.

Les informations relatives aux origines géographiques des sœurs de la Providence ne sont pas non plus de qualité optimale. Comme on le constate pour la plupart des congrégations, les archives<sup>(15)</sup> révèlent le lieu de naissance des religieuses, non leur domicile au moment de l'entrée au noviciat. Les données ainsi recueillies « valent dans la mesure de la stabilité de la population »<sup>(16)</sup>. Or, à l'expérience, celle-ci s'avère parfois difficile à mesurer à partir des registres de l'état civil<sup>(17)</sup>.

Il n'empêche qu'en zone rurale, sauf exceptions, les déplacements de familles demeurent limités<sup>(18)</sup>. Même dans les bassins industrialisés du XIXe siècle, pour les religieuses, les concordances entre lieu de naissance et domicile à l'entrée dans la congrégation l'emportent très largement sur les discordances<sup>(19)</sup>. Dans les quatre communes envisagées ici<sup>(20)</sup>, elles doivent être plus fortes encore, sans atteindre pour autant cent pour cent.

(13) M.-Th. MATTEZ, « Les religieuses du diocèse de Tournai. Étude sociologique de leur provenance », dans *Bulletin de l'Institut de recherches économiques et sociales*, t. XXII, 1956, p. 677.

(14) ARCHIVES DE LA MAISON-MÈRE DES SŒURS DE LA PROVIDENCE ET DE L'IMMACULÉE CONCEPTION à Champion (citées *infra* AMM), correspondance des sœurs : 9 liasses pour Étalle, 8 liasses pour Aye, 3 liasses pour Les Bulles, 2 liasses pour Jamoigne.

(15) AMM, registre *Sœurs de la Providence et de l'Immaculée Conception. Entrées, sorties et décès* (depuis 1833).

(16) P. t SERSTEVENS, *Le recrutement et l'origine sociale des sœurs de Notre-Dame et des sœurs de Sainte-Marie au XIXe siècle*, mémoire de licence en histoire UCL, Louvain, 1972, p. 135.

(17) Les pertes et destructions de pièces, dans les registres de population, peuvent hypothéquer les résultats d'un tel travail. Voir R. MERTENS, *De vrouwelijke religieuzen van Zomergem. Recruitering en sociaal milieu (1803-1955)*, mémoire de licence en histoire RUG, Gand, 1977, p. 45.

(18) *Ibid.*, p. 45.

(19) Th. DURVAUX, *Les sœurs de la Providence de Gosselies, 1830-1914. Recrutement et fondations*, mémoire de licence en histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 1983, p. 52.

(20) Les notices qui leur ont été consacrées soulignent leur caractère agraire. Voir É. TANDEL, *Les communes luxembourgeoises*, t. III, Arlon, 1890, pp. 416, 857, 1007 et t. V, Arlon, 1892, p. 86 ; L. HANNECART, « Aye », dans *Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, s. dir. H. HASQUIN, t. I, Bruxelles, 1980, pp. 99-101 ; A. LARET-KAYSER, « Étalle », « Jamoigne » et « Les Bulles », *ibid.*, pp. 443-444, 750-751, 832.

## 2. Des terres de chrétienté ?

La réponse mérite, à tout le moins, d'être nuancée. Elle est positive pour Les Bulles. Elle semble aller dans le même sens pour Jamoigne et Aye. Elle est moins évidente pour Étalle, où il existe un noyau anticlérical influent.

Un vicaire général du diocèse de Namur résume, en une ligne, la situation dans le village des Bulles à l'extrême fin du XIXe siècle : «Excellente paroisse formée par son premier curé, M. Laurent»<sup>(21)</sup>. Ancien vicaire de Jamoigne, ce dernier «savait se faire obéir et commandait en maître». Réputé austère et parfois rude du point de vue spirituel, il a introduit dans sa paroisse, érigée en 1856, «une pratique religieuse très développée et très intense»<sup>(22)</sup>.

Peu après leur arrivée, les sœurs de la Providence sont frappées par la ferveur des habitants. L'une d'elles note en 1857 : «Nous sommes dans un village très pieux, où la religion est respectée. Nous sommes étonnées de voir les hommes rentrant du travail, le chapelet à la main. Monsieur le curé conduit ses paroissiens comme des religieux, en leur faisant trois sermons par dimanche, sans compter le salut»<sup>(23)</sup>. Animés d'une foi vive, ces ruraux, qui mènent une vie simple et austère, semblent extrêmement exigeants : à en croire leur pasteur, «ils se scandalisent de ce que les sœurs ne vont qu'à deux offices [dominicaux] sur les quatre»<sup>(24)</sup>.

Il est vraisemblable que le curé projette ses propres desiderata sur autrui. Considéré comme un saint homme, il veut absolument que les religieuses donnent l'exemple, en allant «à toutes les messes, à tous les exercices qui ont lieu à l'église»<sup>(25)</sup>. Ses ouailles n'en apparaissent pas moins comme «des gens très dévots»<sup>(26)</sup>. Le village est d'ailleurs perçu par ses institutrices comme «si chrétien et où l'on estime tant les sœurs!»<sup>(27)</sup>. Un des successeurs de l'abbé Laurent signale, lui aussi, que ses paroissiens s'indignent lorsque les religieuses n'assistent qu'à une messe sur deux et ne participent pas au chapelet<sup>(28)</sup>.

(21) ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE NAMUR (citées *infra* AEN), registre *Communautés religieuses. Historique, I (1892-1902)*, établi par Mgr Remy, vicaire général et visiteur des communautés religieuses.

(22) *Paroisse de Les Bulles. Cinquantenaire de l'érection de la paroisse 1856-1906*, Virton, 1906, p.18. L'abbé Jean Laurent est curé dans la localité de 1856 à 1890.

(23) AMM, sœur Marie-Eustachie à la supérieure générale, 16-11-1857.

(24) AMM, l'abbé Laurent à la supérieure générale, 1-12-1857.

(25) AMM, sœur Pétronille au directeur de l'institut, 8-10-1872.

(26) AMM, sœur Marie-Clarisse à la supérieure générale, 5-10-1886.

(27) AMM, sœur Stanislas Kostka à la supérieure générale, 14-1-1902.

(28) AMM, l'abbé Magonette à la supérieure générale, 23-3-1907.

L'attitude de la population, durant la lutte scolaire de 1879-1884<sup>(29)</sup>, est révélatrice. Même s'ils ne sont pas riches, les habitants des Bulles « contribuent autant qu'ils le peuvent » aux frais de construction de l'école paroissiale par le moyen de souscriptions. Nombreux sont ceux qui participent aux travaux en faisant des transports de matériaux<sup>(30)</sup>. L'écrasante majorité des filles fréquente les classes des sœurs. De 1884 à 1887, les parents catholiques souhaitent même le maintien d'une école communale mixte, destinée à quatre familles seulement, afin que « les enfants des libéraux ne viennent pas troubler l'école catholique et ne soient pas en contact avec les leurs... »<sup>(31)</sup>. On ne s'étonnera guère, dès lors, de lire ces quelques mots sous la plume d'Érasme Martin, curé de 1891 à 1904 : « Depuis que je suis ici, des braves jeunes filles des Bulles sont entrées en grand nombre dans la congrégation »<sup>(32)</sup>.

À Jamoigne, village qui compte alors un millier d'habitants<sup>(33)</sup>, on dénombrait sept à huit cents communions lors de l'adoration perpétuelle de 1885, si l'on en croit certains paroissiens. Ceux-ci font également observer qu'à la même époque, « il n'y avait presque plus de personnes (sic) qui ne faisaient point leurs Pâques », grâce au zèle au curé<sup>(34)</sup>. Peu auparavant, la guerre scolaire a tourné à l'avantage des religieuses, qui ont compté bien plus d'élèves que l'institutrice communale<sup>(35)</sup>. En matière de vocations religieuses, les possibilités ne manquent pas. En 1855, la supérieure de la communauté de Jamoigne fait savoir à la maison-mère de Champion : « Ici, il y a une véritable pépinière de postulantes. J'en présente cinq cette année et il y en a d'autres que je laisse pour l'an prochain »<sup>(36)</sup>. Et la même religieuse de se

(29) Sur cet épisode, voir G. DEPREZ, « La guerre scolaire et sa pacification », dans *Recherches sociologiques*, t. I, 1970, pp. 170-208 ; J.-M. LERMYTE, « Het hoogtepunt in het clerico-liberaal conflict : de schoolstrijd in de 19de eeuw », dans *Ons Heem*, nov. 1989, pp. 194-202 ; Id., « De onvrijheid van onderwijs in de 19de eeuw in België », dans *Ons Erfdeel*, t. XXIV, 1981, pp. 348-356 ; J. LORY, « La résistance des catholiques belges à la loi de malheur 1879-1884 », dans *Revue du Nord*, t. LXVII, 1985, pp. 729-747 ; J.-C. RICQUIER, « La guerre scolaire en Belgique au siècle dernier. Des élections de 1870 au suffrage plural », dans *Revue générale belge*, t. CX, 1974, 2, pp. 29-48 ; J. TYSENS, « La question scolaire sous le gouvernement Frère-Orban (1878-1884) », dans *Bulletin du Crédit Communal*, t. L, 1996, pp. 97-110 ; P. WYNANTS, « Fidélité à l'Église ou loyauté envers l'État ? Les édiles catholiques dans la lutte scolaire en Belgique (1879-1884) », dans *La loyauté. Mélanges offerts à Étienne Cerexhe*, s. dir. J. VERHOEVEN, Bruxelles, 1997, pp. 427-447.

(30) AMM, l'abbé Laurent au directeur de l'institut, 2-9-1880, et à la supérieure générale, 7-9-1882.

(31) AMM, sœur Marie-Clarisse à la supérieure générale, 12-10-1884.

(32) AMM, l'abbé Martin à la supérieure générale, 17-3-1899.

(33) A. LARET-KAYSER, « Jamoigne », *op. cit.*, p. 751.

(34) AEN, fonds *Parochalia*, pétition de paroissiens de Jamoigne à Mgr Belin, évêque de Namur, 23-3-1886.

(35) AEN, fonds *Œuvres*, recensements annuels de la population scolaire, province de Luxembourg, 1880 et 1882.

(36) AMM, sœur Marie-Élisabeth à la supérieure générale, 29-5-1855.

désoler, en 1856: «Je n'ai pour l'instant que deux aspirantes»<sup>(37)</sup>. Dans leur grande majorité, ses consœurs établies en d'autres lieux se réjouiraient de pareille opportunité.

Au village d'Aye, le conseil communal, soutenu par les habitants, ne cesse de «faire preuve de bonne volonté chaque fois qu'il est question de sœurs»<sup>(38)</sup>, dût-il «se saigner à blanc»<sup>(39)</sup> à défaut de ressources. L'institutrice de l'école officielle, nommée par le gouvernement au temps de la lutte scolaire, n'attire qu'un nombre dérisoire d'élèves<sup>(40)</sup>. Quelques années plus tôt, la supérieure de la communauté d'Aye, émue par la religiosité de la population, se félicite de la «générosité exemplaire des familles, source de nombreuses vocations». Elle l'attribue à une vie simple, elle-même fruit d'une réelle pauvreté matérielle<sup>(41)</sup>. À la fin du siècle, elle renchérit en notant : «Quelle pauvreté dans ce village, mais quel bon cœur!»<sup>(42)</sup>.

Il est indéniable qu'Étalle compte des catholiques fervents. L'institutrice en chef observe d'ailleurs qu'il y a «beaucoup de filles de la paroisse religieuses à Champion»<sup>(43)</sup>. Toutefois, pendant des décennies, le clergé et les institutrices se heurtent à des notables libéraux, souvent majoritaires au conseil communal. Dès 1854, le doyen signale : «Plusieurs membres de l'administration communale, dont le bourgmestre, ont des préventions contre l'enseignement donné par des religieuses»<sup>(44)</sup>. L'une de ces dernières s'alarme : «Ils travaillent en sous-main pour nous faire partir»<sup>(45)</sup>. Un mois plus tard, elle ne mâche pas ses mots pour caractériser les anticléricaux du cru : «Ils sont peu religieux et mal disposés envers les curés (...). Ce sont des misérables»<sup>(46)</sup>. En 1877, les antagonismes n'ont pas faibli : «Monsieur le Doyen dit, non sans raison, que l'habit noir déplaît à ces Messieurs»<sup>(47)</sup>. En 1885, le clergé local confirme : «Administration

(37) AMM, sœur Marie-Élisabeth à la supérieure générale, 16-1-1856.

(38) AMM, l'abbé Bailly, curé, au directeur de l'institut, 31-8-1863.

(39) AMM, l'abbé Médot, curé, à la supérieure générale, 17-8-1895.

(40) AMM, sœur Marie-Eusèbe à la supérieure générale, 10-11-1879.

(41) AMM, sœur Marie-Eusèbe à la supérieure générale, 20-10-1872.

(42) AMM, sœur Marie-Eusèbe à la supérieure générale, 22-3-1896.

(43) AMM, sœur Marie-Ida à la supérieure générale, 20-12-1886.

(44) AMM, l'abbé Duchenois au directeur de l'institut, 26-8-1854. Sur Jean-Joseph Duchenois, premier doyen d'Étalle, cf. N.-J. LENOIR, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 20.

(45) AMM, sœur Marie-Isabelle à la supérieure générale, juin 1855.

(46) AMM, sœur Marie-Isabelle à la supérieure générale, juillet 1855.

(47) AMM, sœur Candide à la supérieure générale, 2-8-1877.

libérale, très mauvaise (...), imbue de l'esprit de M. Bara»<sup>(48)</sup>. Certes, le milieu environnant n'est pas dépourvu de «bons catholiques», mais il s'agit — ni plus ni moins — de «sauver la paroisse et de donner l'exemple dans le canton»<sup>(49)</sup>.

Pour fragmentaires qu'elles soient, ces indications suggèrent qu'Étalle se distingue des trois autres localités retenues pour cette étude : il ne s'agit pas d'une terre de chrétienté, mais d'une commune idéologiquement divisée<sup>(50)</sup>, où l'Église rencontre une opposition non négligeable. Pourtant, les vocations abondent : la qualité de l'adhésion au catholicisme suppléerait-elle à la moindre proportion de croyants ? Une telle situation ne serait pas unique en son genre dans le diocèse de Namur<sup>(51)</sup>.

### 3. Les œuvres

Les institutions fondées par les sœurs font office de relais entre leur communauté et la collectivité villageoise. C'est pourquoi il convient de s'y attacher.

Selon Cl. Langlois, le «tout-enseignement est un des principaux moteurs de la croissance congréganiste»<sup>(52)</sup>. Les quatre localités prises en considération sont dotées de classes gardiennes et primaires tenues par les religieuses de Champion. L'école<sup>(53)</sup> permet aux sœurs d'entrer

(48) Jules Bara (Tournai, 1835 — Saint-Josse-ten-Noode, 1900) est professeur à l'Université libre de Bruxelles, député libéral de l'arrondissement de Tournai (1862-1894), sénateur provincial du Hainaut (1894-1900). Comme ministre de la Justice (1864-1870 et 1878-1884), il se signale par sa politique anticléricale. Il appartient à la franc-maçonnerie. Voir notamment A. MIROIR, «Jules Bara, novateur. Essai sur la conception des rapports entre l'Église et l'État dans la doctrine juridique belge (1830-1859)», dans *L'Église et l'État à l'époque contemporaine. Mélanges dédiés à la mémoire de Monseigneur Aloïs Simon*, Bruxelles, 1975, pp. 435-462. R. DEMOULIN, «J. Bara», dans *Biographie Nationale*, t. XXX, 1958-1959 col. 128-158 ; *Le Parlement belge 1831-1894. Données biographiques*, s.dir. J.-L. DE PAEPE et Ch. RAINDORF-GÉRARD, Bruxelles, 1996, p. 14. Pour une bibliographie plus complète, cf. M. BOTS et L. PAREYN, *Bibliografie van de geschiedenis van het Belgisch Liberalisme. Beknopte bio-bibliografie van liberale prominenten 1830-1990*, Gand, 1992, p. 6.

(49) AEN, fonds *Œuvres*, demande de subside du doyen Despat à Mgr Belin, évêque de Namur, 28-4-1885.

(50) C'est ce que relève N.-J. LENOIR, *Histoire...*, op. cit., p. 21, lorsqu'il écrit, à propos des doyens de la fin du XIXe siècle : «Ils connurent aussi des jours de lutte et de triomphe». La guerre scolaire est d'ailleurs vive dans la localité : les sœurs y ont, tout au plus, deux tiers des élèves, tandis que l'institutrice communale en attire un bon tiers. Voir sur ce point AMM, sœur Marie-Ida à la supérieure générale, 6-10-1882.

(51) P. WYNANTS, *Les sœurs...*, op. cit., passim.

(52) Cl. LANGLOIS, *Le catholicisme au féminin. Les congrégations françaises à supérieure générale au XIXe siècle*, Paris, 1984, p. 323.

(53) Signalons qu'en 1904, les sœurs de Jamoigne ouvrent, en sus de leur établissement du Centre, une école primaire de filles et une classe gardienne mixte au hameau de Valansart. Voir N. TILLIÈRE, «Histoire de Jamoigne», dans *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, t. XLIV, 1909, p. 229.

en contact avec la jeunesse féminine, parfois même d'exercer une influence durable sur les anciennes élèves<sup>(54)</sup>. Elle contribue également à ancrer dans les mentalités l'image de la congréganiste «institutrice par excellence», de sorte que les vocations professionnelle et religieuse peuvent se rejoindre dans les mentalités<sup>(55)</sup>.

Le couvent de Jamoigne est doté d'un pensionnat qui se développe lentement : au début du XXe siècle, il compte 25 à 35 pensionnaires<sup>(56)</sup>. Dans un tel établissement, les filles vivent en rapport étroit avec les sœurs, dont elles partagent l'existence retirée, rythmée par la cloche et par les exercices pieux. Une telle symbiose favorise vraisemblablement l'éveil des vocations<sup>(57)</sup>.

Parmi les œuvres annexes, il convient de citer les écoles d'adultes<sup>(58)</sup>, les écoles dominicales<sup>(59)</sup> et les congrégations<sup>(60)</sup>. Les écoles d'adultes ou classes du soir permettent aux religieuses de conserver des liens avec les jeunes filles qu'elles ont instruites : elles proposent généralement des cours de niveau primaire, ainsi que des leçons d'ouvrages manuels, comme le tricot et la dentelle<sup>(61)</sup>. Les écoles dominicales — créées au moins dans trois couvents sur les quatre considérés ici — ont avant tout une finalité religieuse : si l'on apprend à

(54) Ainsi à Étalle, sur les 19 postulantes mentionnées dans la correspondance des sœurs, 5 au moins sont d'anciennes élèves avec lesquelles la communauté est demeurée en rapport étroit. Voir AMM, sœur Césarie à la supérieure générale 1-9-1872 ; sœur Marie-Ida à la supérieure générale, 13-2-1882, 6-2-1884, 15-4-1884, 17-4-1887.

(55) P. WYNANTS, «La collaboration entre laïcs et religieuses enseignantes en Belgique. Esquisse historique (XIXe-XXe siècles)», dans *Vie Consacrée*, t. LX, 1988, pp. 157-160.

(56) AEN, registre *Communautés religieuses...*, *doc. cit.*, folio Jamoigne.

(57) Sur ce phénomène «d'autoreproduction», voir entre autres A. TIHON, «Les religieuses en Belgique du XVIIIe au XXe siècle. Approche statistique», dans *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, t. VII, 1976, pp. 50-51. Sur la vie quotidienne dans les pensionnats catholiques, cf. M. HILHORST, *Bij de zusters op kostschool. Geschiedenis van het dagelijks leven van meisjes op Rooms-katholieke pensionnaten in Nederland en Vlaanderen*, Utrecht, 1989.

(58) M. DE VROEDE, «De adultenscholen in België in de 19de eeuw», dans *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, t. X, 1979, pp. 137-164.

(59) W. VAN DIENDEREN, *De zondagschool in België in de negentiende eeuw. Een terreinverkenning*, mémoire de licence en Sciences de l'éducation KU Leuven, Louvain, 1973.

(60) A propos des congrégations pieuses et de leur influence sur le recrutement, voir I. QUERTON, *Un établissement d'enseignement normal primaire de religieuses au XIXe siècle. L'institut de l'Enfant-Jésus à Nivelles (1848-1879)*, mémoire de licence en histoire UCL, Louvain-la-Neuve, 1987, pp. 236-250 ; P. t. SERSTEVENS, *Le recrutement...*, *op. cit.*, p. 95-96 et 148.

(61) Ouverte au début décembre 1862, la classe d'adultes d'Aye est tenue par la supérieure qui y enseigne, de 17 à 18 heures, la lecture, l'écriture et le calcul à une quarantaine de jeunes filles «désireuses de s'instruire». Après 18 heures, celles-ci apprennent le tricot et l'art de la dentelle. Cf. AMM, *Annales de l'Institut*, manuscrit, t. II-3, p. 38. Établie durant la lutte scolaire de 1879-1884, l'école du soir d'Étalle se tient les lundi, mardi et jeudi de 17 à 18 heures 30. Voir AMM, sœur Marie-Ida à la supérieure générale, 21-1-1883.

lire, à écrire et à compter, l'enseignement des principes chrétiens y occupe une place centrale<sup>(62)</sup>. L'impact de ces classes se mesure a *contrario* à Aye, de 1895 à 1898 : la suppression de l'école du dimanche fait reculer sensiblement l'influence des sœurs sur les filles de la localité, de sorte que «certaines de celles-ci, bien qu'étant toujours membres de la congrégation, sont allées danser à la fête»<sup>(63)</sup>. Chacune des quatre maisons a sa ou ses congrégations pieuses, placées sous l'invocation de la Sainte-Vierge<sup>(64)</sup>, de l'Immaculée Conception ou de Saint Louis de Gonzague<sup>(65)</sup>. La supérieure d'Étalle attribue maintes vocations à «la congrégation du dimanche, qui marche bien et fait un bien immense»<sup>(66)</sup>. Une de ses consœurs lui en reconnaît le mérite, tout en confirmant le diagnostic<sup>(67)</sup>. L'abbé Érasme Martin, curé aux Bulles, fait valoir tout le rayonnement potentiel de ce type d'œuvres, en adressant ce reproche aux institutrices : «Les sœurs ne sont pas assez en contact avec les anciennes élèves et ne s'occupent pas assez des congréganistes, ce qui fait baisser les vocations pour l'institut : les filles qui veulent être religieuses vont ailleurs. Je préfère que mes paroissiennes aillent à Champion, mais je ne peux les y forcer. Avec un peu d'adresse, les sœurs pourraient compter sur deux vocations chaque année»<sup>(68)</sup>.

La durée des implantations des sœurs de la Providence ainsi que la densité de leurs établissements ne sont pas sans incidence sur le recrutement de la congrégation<sup>(69)</sup>. Dans tous les villages que nous prenons en compte, la première condition est rencontrée, avec des fondations relativement précoces<sup>(70)</sup>. Le second critère joue sans aucun doute pour les écoles des Bulles et Jamoigne, dont le voisinage renforce l'attraction. Il opère aussi en faveur de la communauté d'Aye, très proche de la province de Namur, dans laquelle l'institut compte un grand nombre de maisons. En revanche, le couvent d'Étalle paraît moins bien loti : comme nous le verrons plus loin, il est assez isolé et, de surcroît, encerclé d'établissements desservis par une congrégation concurrente.

(62) M. DE VROEDE, *Aspecten van het volksonderwijs in België in de negentiende eeuw* (Dossiers Geschiedenis, 5-6), Louvain, 1979, p. 16.

(63) AMM, sœur Marie-Eusèbe à la supérieure générale, 28-11-1897.

(64) Il en est ainsi aux Bulles et à Étalle : AMM, sœur Marie-Elvire à la supérieure générale, 25-2-1902 ; *Annales...*, *doc. cit.*, t. I-2, p. 325.

(65) C'est le cas à Aye : la congrégation de l'Immaculée Conception regroupe des jeunes filles de plus de quinze ans ; celle de Saint Louis de Gonzague s'adresse aux filles qui ont fait leur première communion, jusqu'à l'âge de quinze ans. Voir AMM, *Annales...*, *op. cit.*, t. II-3, pp. 38-39.

(66) AMM, sœur Marie-Isabelle à la supérieure générale, s. d. (1856).

(67) AMM., sœur Marie-Augustine à la supérieure générale, 8-2-1857. Neuf ans plus tard, la congrégation d'Étalle compte 148 membres, alors que 105 élèves fréquentent l'école. Cf. AMM, sœur Césarie à la supérieure générale, 22-11-1866.

(68) AMM., l'abbé Martin à la supérieure générale, 19-7-1901.

(69) P. WYNANTS, *Les sœurs...*, *op. cit.*, p. 66-67.

(70) *Ibid.*, pp. 318-322 : Jamoigne (1834), Étalle (1854), Les Bulles (1857), Aye (1862).

#### 4. L'influence des personnes

Après avoir examiné le milieu et les structures, il importe d'envisager les influences personnelles. Ces dernières jouent à divers niveaux : nous distinguerons successivement le rôle des sœurs, du clergé paroissial, des postulantes et des religieux, avant d'envisager les liens familiaux.

L'ascendant exercé par des sœurs sur la jeunesse féminine de la paroisse est de nature à stimuler les vocations. Il dépend des qualités professionnelles et morales des institutrices, auxquelles les filles souhaitent en fin de compte ressembler. La « bonne pourvoyeuse » est « très appréciée et fort admirée »<sup>(71)</sup>. Elle est pieuse, adroite et intelligente. Elle « excelle à entretenir le zèle des grandes, sans les forcer »<sup>(72)</sup>. L'attachement qu'on lui porte est réel : dès qu'elle est malade, tous les villageois s'empressent de demander de ses nouvelles à ses consœurs<sup>(73)</sup>. Si les supérieurs généraux la déplacent vers un autre couvent, on assiste à une « explosion de regrets » dans la population<sup>(74)</sup>.

Le témoignage donné par la communauté a également son importance. L'esprit de sacrifice inspire l'estime et la confiance<sup>(75)</sup>. La vie simple et frugale, parfois aussi le dénuement font impression : « les pauvres âmes qui viendront ici doivent s'attendre à tous les genres de pauvreté et à l'absence totale d'avantages matériels », note une demoiselle d'Aye<sup>(76)</sup>. Quelquefois les religieuses sont acculées à « vivre quasiment de racines et d'eau, comme les solitaires du désert ». On voit alors la population, émue de cette pauvreté, se mobiliser pour leur venir en aide<sup>(77)</sup>. À l'inverse les discordes, qui n'échappent pas au public, ternissent momentanément l'image d'un couvent<sup>(78)</sup>.

Pour favoriser l'éclosion des vocations ou inciter des filles attirées par la vie religieuse à persévérer, les sœurs utilisent divers moyens. En tout temps, écrit l'une d'elles, « nous devons les édifier par notre conduite »<sup>(79)</sup>. La qualité de l'accueil réservé aux candidates entre en ligne de compte : « Quand se présentent des postulantes recommandées

(71) AMM, sœur Saint-Benoît à la supérieure générale, 1-11-1873, à propos de sœur Césarie (Aye).

(72) AMM, l'abbé Martin à la supérieure générale, 17-9-1897.

(73) AMM, sœur Saint-Charles de Saint-Joseph à la supérieure générale, 23-4-1909, à propos de sœur Marie-Eusèbe (Aye).

(74) AMM, sœur Marie-Augustine à la supérieure générale, 3-4-1857, à propos de sœur Marie-Isabelle (Étalle).

(75) AMM, l'abbé Bailly, curé d'Aye, au directeur de la congrégation, 31-8-1863. Le même ecclésiastique signale à l'évêché : « les sœurs font un bien immense dans la paroisse » (AEN, carton 49, tableau des écoles du diocèse, 1866).

(76) AMM, J. de Neuhauser à la supérieure générale, s. d. (1862).

(77) AMM, sœur Pétronille à la supérieure générale, 17-1-1882 et 21-10-1883.

(78) AEN, registre *Communautés...*, folio Les Bulles, 1892-1894.

(79) AMM, sœur Marie-Eusèbe (Aye) à la supérieure générale, 4-7-1881.

par leur curé, note la supérieure d'Étalle, je m'efforce de bien les recevoir et je leur fais une belle mine, afin qu'elles ne fassent pas comme la demoiselle de Musson, qui a été déconcertée par la manière sèche dont sœur Eudoxie l'a reçue et a fini par se présenter chez les sœurs de la Doctrine Chrétienne»<sup>(80)</sup>. L'invitation à passer quelques jours avec la communauté, pour partager ses travaux et ses exercices spirituels, semble aussi donner des résultats : si la demoiselle est «enchantée» de cette expérience, on peut «espérer qu'elle deviendra sœur de la Providence»<sup>(81)</sup>.

Encore faut-il faire preuve de tact, en se gardant de toute pression sur les consciences. C'est pourquoi, la supérieure d'Étalle préconise une certaine réserve : «ne pas influencer et ne jamais parler de la vie religieuse, mais se borner à donner des avis à des jeunes personnes pour les maintenir dans des sentiments chrétiens et la piété, afin qu'elles se présentent spontanément»<sup>(82)</sup>. Elle évite aussi de «se mêler des vocations» de manière trop directe. Par contre, elle prie beaucoup pour celles en qui elle remarque des dispositions à l'engagement conventuel et les renvoie à leur confesseur<sup>(83)</sup>.

Le clergé paroissial présente nombre de candidates au noviciat de Champion. L'abbé Delvigne, curé d'Aye, est assez réputé pour sa direction de conscience : plusieurs de ses pénitentes entrent dans l'institut<sup>(84)</sup>. L'abbé Servais, qui lui succède, semble trop exigeant. Les sœurs doutent en tout cas «qu'il enverra beaucoup de filles en religion»<sup>(85)</sup>. L'abbé Médot, qui remplace le précédent en 1879, est bien disposé envers la congrégation. Il annonce à la supérieure : «C'est ma première postulante et ce ne sera pas la dernière pour Champion»<sup>(86)</sup>. L'abbé Martin, curé des Bulles, prend un véritable engagement envers la supérieure générale de l'institut namurois lorsqu'il lui écrit : «Il est important de susciter des vocations religieuses, et je vais m'y employer, car je souhaite que mes paroissiennes aillent à Champion»<sup>(87)</sup>.

Les curés n'ignorent pas l'influence qu'ils peuvent exercer sur les choix de vie de la jeunesse féminine. Ils en tirent argument auprès des supérieurs de la congrégation pour exiger des institutrices de qualité. Lorsqu'ils n'obtiennent pas satisfaction, ils menacent d'envoyer leurs

(80) AMM, sœur Césarie (Étalle) à la supérieure générale, 20-8-1871.

(81) AMM, sœur Césarie (Étalle) à la supérieure générale, 17-1-1864 et 11-8-1873 ; sœur Marie-Eusèbe (Aye) à la supérieure générale, 17-2-1890.

(82) AMM, sœur Marie-Ida à la supérieure générale, 6-2-1884.

(83) AMM, sœur Marie-Ida à la supérieure générale, 17-11-1879.

(84) AMM, sœur Marie-Eusèbe à la supérieure générale, 18-6-1873.

(85) AMM, sœur Marie-Eusèbe à la supérieure générale, 13-7-1874.

(86) AMM, sœur Marie-Eusèbe à la supérieure générale, 7-12-1879.

(87) AMM, l'abbé Martin à la supérieure générale, 17-9-1897.

postulantes dans des noviciats concurrents, comme ceux de la Doctrine Chrétienne<sup>(88)</sup> et de Peltre<sup>(89)</sup>.

L'exemple donné par des jeunes filles appréciées par leurs compagnes est quelquefois suivi. À Étalle, Marie-Thérèse Renauld est rejointe au noviciat par une de ses connaissances, Henriette Henri<sup>(90)</sup>. À Aye, les sœurs espèrent que l'entrée d'une demoiselle dans la congrégation «réveillera plusieurs vocations assoupies»<sup>(91)</sup>. Le rôle joué par certains religieux est plus rarement mentionné : aux Bulles, une fille prend conscience de l'appel qui lui est adressé après une adoration «préparée par un fervent rédemptoriste»<sup>(92)</sup>.

Les liens familiaux entre une postulante et une ou plusieurs religieuses de la Providence ne sont pas rares. Sur les cinquante-sept candidates à l'entrée citées dans la correspondance des institutrices, sept ont une ou deux sœurs dans l'institut. Celles qui y ont une ou des tantes sont tout aussi nombreuses. Des rapports de cousinage sont cités dans trois cas. Une parenté sans indication de degré est également évoquée. La fréquence de liens familiaux paraît la plus élevée à Aye et à Étalle.

Pareil phénomène est moins simple à interpréter qu'on le pense à première vue. Il est probable que, chez certaines jeunes filles, une même éducation chrétienne favorise des engagements similaires. Il est cependant impossible de déterminer la part qu'y prennent les parents, les institutrices et les confesseurs. Les visites rendues à des parentes entrées au couvent ne sont pas non plus à négliger : elles peuvent renforcer l'attrait de l'état religieux chez des jeunes filles qui envisagent un avenir de ce genre.

## 5. Une promotion sociale ?

Si elle n'est jamais évoquée dans nos sources, l'hypothèse d'une promotion sociale par la prise du voile ne peut être écartée. Avant d'aborder le vif du sujet, relevons les informations disponibles sur le milieu dont les postulantes sont issues.

Dans les quatre localités luxembourgeoises dont il est question ici, les mentions professionnelles sont rares sur les candidates à l'entrée au noviciat et sur leurs parents. Les jeunes femmes qui travaillent avant de s'engager dans la vie religieuse exercent des métiers de rang

(88) AMM, sœur Justine à la supérieure générale, 18-4-1864, rapportant les propos du curé des Bulles.

(89) AMM, sœur Marie-Elvire à la supérieure générale, 7-10-1903, rapportant les propos du curé des Bulles. Nous reviendrons *infra* sur ces congrégations.

(90) AMM, *Annales...*, *doc. cit.*, t. I-2, p. 325.

(91) AMM, sœur Marie-Eusèbe à la supérieure générale, 8-1-1903.

(92) AMM, sœur Marie-Elvire à la supérieure générale, 25-2-1902.

modeste : bonne, servante, couturière-modiste<sup>(93)</sup>. Les filles de cultivateurs et de fermiers semblent les plus nombreuses. Les demandes de dispense totale ou partielle de dot<sup>(94)</sup> sont fréquentes, de même que les versements étalés dans le temps ou différés jusqu'au partage des biens consécutif au décès des parents. La congrégation accorde sans nul doute maintes dérogations par rapport à ses exigences financières de principe. Par contre, elle se montre intraitable lorsqu'on lui présente des filles de naissance illégitime ou incapables de fournir le trousseau<sup>(95)</sup>.

Pour des jeunes femmes d'humble extraction, l'entrée dans l'institut peut offrir des perspectives d'ascension sociale<sup>(96)</sup>. Certaines d'entre elles auront l'occasion de suivre les cours de l'école normale et de devenir institutrices. Les plus douées recevront éventuellement la possibilité d'exercer des responsabilités dans la congrégation, en étant promues supérieures<sup>(97)</sup>. Cependant, les opportunités de ce genre ne doivent pas être légion. Une institutrice active sur le terrain pendant des décennies ne se fait aucune illusion à cet égard. Elle note : « Pauvres postulantes d'Aye et de Humain ! Ce sont de vrais apôtres de N.S. Jésus-Christ avec leurs qualités, mais aussi l'ignorance et la pauvreté. Ce seront surtout des sœurs pour tenir le ménage »<sup>(98)</sup>. Pour « la bonne fille qui ne sait pas grand chose et n'a guère de moyens »<sup>(99)</sup>, la seule différence de statut permise par l'entrée en religion serait le port de l'habit.

(93) AMM, sœur Césarie (Étalle) à la supérieure générale, 21-11-1865 et 13-1-1873 ; sœur Marie-Ida (Étalle) à la supérieure générale, 2-4-1883.

(94) Celle-ci se monte à 1 000 francs : 500 francs à verser avant la prise d'habit, auxquels s'ajoutent 500 francs de frais de noviciat, à payer avant la fin de la formation. Ces sommes sont relativement faibles lorsqu'on les compare aux montants exigés dans d'autres instituts implantés dans le diocèse. Cf. P. WYNANTS, *Les sœurs...*, op. cit., pp. 79-81.

(95) AMM, sœur Marie-Ida (Étalle) à la supérieure générale, 17-8-1883 ; sœur Marie-Eusèbe (Aye) à la supérieure générale, 11-2-1890. Composé de linge, de vêtements et de pièces de literie, le trousseau vaut environ 300 francs (*Les sœurs...*, op. cit., p. 79).

(96) Sur cette question, voir notamment A. TIHON, « Les religieuses... », op. cit., p. 25. Dans le cas des institutrices rurales, fréquemment soumises à la dépendance envers des châtelains, propriétaires fonciers et autres notables, mais aussi à la tutelle des curés, il convient de relativiser cette progression dans la pyramide sociale. Voir P. WYNANTS, « La christianisation des campagnes par l'enseignement populaire au XIXe siècle. Étude de cas : les écoles des sœurs de la Providence et de l'Immaculée Conception », dans *La christianisation...*, op. cit., t. II, pp. 560-562.

(97) Sur les possibilités d'épanouissement qu'offrent ces promotions au supériorat et sur leurs limites, voir Y. TURIN, *Femmes et religieuses au XIXe siècle. Le féminisme « en religion »*, Paris, 1989 ; P. WYNANTS, « Le gouvernement des instituts féminins de vie active au 19e siècle en Belgique », dans *Femmes et pouvoirs. Flux et reflux de l'émancipation féminine depuis un siècle*, s. dir. L. COURTOIS, J. PIROTTE et F. ROSART, Louvain-la-Neuve/Bruxelles, 1992, pp. 81-100.

(98) AMM, sœur Marie-Eusèbe (Aye) à la supérieure générale, 8-11-1886.

(99) AMM, sœur Saint-Bernard (Jamoigne) à la supérieure générale, 23-1-1838.

## 6. Les obstacles

Les obstacles financiers à la réalisation d'une vocation ne doivent pas être surestimés : pour des filles capables de rendre des services à l'institut, le manque de ressources n'empêche nullement l'admission au noviciat. Les empêchements dus au climat politique ne paraissent pas non plus très courants. Tout au plus relève-t-on l'entrée tardive d'une postulante d'Étalle à cause de la guerre franco-prussienne de 1870 : les parents de l'intéressée ne souhaitent pas qu'elle quitte la maison familiale en pareille circonstance<sup>(100)</sup>.

Dans leurs efforts de recrutement, les religieuses de Champion butent néanmoins sur une difficulté majeure : la concurrence exercée par d'autres instituts. Dans aucune des quatre localités envisagées ici, les sœurs de la Providence et de l'Immaculée Conception ne jouissent d'un monopole sur le produit de la «chasse aux postulantes». Certaines filles de la congrégation pieuse d'Étalle<sup>(101)</sup> entrent ainsi chez les sœurs de Notre-Dame<sup>(102)</sup> et chez les Filles de la Charité<sup>(103)</sup>. Dans la même localité, les rivalités avec les sœurs de la Doctrine Chrétienne de Nancy<sup>(104)</sup> et les sœurs de la Providence de Saint-André de Peltre<sup>(105)</sup> sont particulièrement vives. La supérieure signale ainsi à la maison-mère : «Une de nos anciennes élèves a poursuivi son éducation au pensionnat de Virton. Si nous l'admettons, nous aurons encore la guerre avec les Françaises»<sup>(106)</sup>.

L'arrondissement de Virton est, il est vrai, presque une chasse gardée des sœurs de la Doctrine Chrétienne. Son chef-lieu abrite la maison provinciale de l'institut lorrain. Et quasi toutes les communes qui le forment comptent une ou plusieurs écoles de la même congrégation. Treize localités seulement font exception à la règle en 1890. Et sept d'entre elles sont desservies par les sœurs de Peltre<sup>(107)</sup>, elles aussi mieux implantées que les religieuses de Champion.

Au terme de ce tour d'horizon, une brève conclusion s'impose. De 1833 à 1914, Aye, Les Bulles, Étalle et Jamoigne procurent ensemble 115 postulantes au noviciat de Champion. Trois de ces localités semblent, à proprement parler, des terres de chrétienté. La commune d'Étalle ne satisfait pas à ce critère, bien qu'elle compte un certain nombre de familles ferventes en son sein. Assurément, le milieu

(100) AMM, sœur Césarie à la supérieure générale, 18-10-1870.

(101) AMM, sœur Marie-Isabelle à la supérieure générale, s.d. (1856).

(102) P. WYNANTS, *Religieuses 1801-1975*, t. I, *Belgique, Luxembourg, Maastricht-Vaals* (Répertoires Meuse-Moselle, IV) Namur, 1981, pp. 147-149.

(103) *Ibid.*, pp. 63-67.

(104) *Ibid.*, pp. 85-92.

(105) *Ibid.*, pp. 183-185.

(106) AMM, sœur Marie-Ida à la supérieure générale, 15-4-1884.

(107) Buzenol, Chantemelle, Chassepierre, Florenville, Fontenoille, Martué et Rulles.

offre des possibilités de recrutement. Encore faut-il en tirer parti en utilisant des moyens adéquats. Les œuvres scolaires et pieuses apparaissent à cet égard comme des relais essentiels. Elles permettent aux religieuses institutrices d'établir leur ascendant sur la jeunesse féminine. Le confessionnal et la direction de conscience donnent également au clergé paroissial la possibilité de cultiver les vocations naissantes. La sociabilité en milieu catholique — les amitiés et les liens de famille — peut quelquefois favoriser les entrées en cascade dans la vie religieuse.

La plupart des filles issues des quatre localités et reçues au noviciat de Champion sont de condition modeste. Si les possibilités d'ascension sociale par la prise d'habit semblent limitées pour elles, les moins favorisées ne sont pas écartées du couvent pour insuffisance de ressources pécuniaires, pourvu que leur vocation soit solide. Plus que les obstacles matériels, c'est la concurrence exercée par d'autres congrégations — surtout par les sœurs de la Doctrine Chrétienne dans l'arrondissement de Virton — qui limite le recrutement des religieuses de Champion dans la région.